

## Les commissions du SNPT

A l'initiative du Syndicat National de la Thalassothérapie, une trentaine de professionnels se sont réunis au cours d'un séminaire pour réfléchir en commun sur l'avenir de la profession et les sections collectives à engager.

Sachant que la France compte une cinquantaine de centres de thalassothérapie, que la fusion des deux organisations professionnelles intervenue au mois de février 2008 en regroupe déjà 80 %, c'est un signe fort de la volonté de la profession de redynamiser la thalassothérapie autour de son cœur de métier et de faire connaître ses nombreux atouts.

Ce séminaire a abouti entre autre à la mise en place de trois commissions :

### Commission sociale

Elle travaille sur :

- une convention collective nationale de la thalassothérapie : une réglementation sociale adaptée à la profession se met en place et contribue à sa reconnaissance,
- la mise en place du CQP (Certification de Qualification Professionnelle) hydrothérapeute, hydrotechnicienne,
- la mise en place d'autres qualifications sur les métiers de la thalassothérapie.

### Commission «Mer et Santé» : communication

Son plan d'action pour 2009 :

- nouvelle image, nouvelle appellation,
- refonte complète du Site Web [www.thalassofederation.com](http://www.thalassofederation.com),
- nouveaux outils de communication (brochure, dossier de presse...),
- réaffirmer l'identité de la thalassothérapie : mise en valeur des qualités et des propriétés de l'eau de mer.

### Commission scientifique

Composée de médecins, de spécialistes de l'eau de mer et du milieu marin, elle a pour but de :

- constituer une «bibliothèque scientifique» en recensant les différentes études, documents qui auraient un lien avec les bienfaits de l'eau de mer, ses produits naturels et le climat marin,
- de développer avec les partenaires habituels de la thalassothérapie de nouveaux produits et appareillages pour moderniser encore plus la profession de la thalassothérapie. ■